

INFOS PALESTINE

BULLETIN DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 39 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères et de la réserve parlementaire du Sénat.

ÉDITO

La politique du "business as usual" de l'UE

Les députés du Parlement européen comme les membres du Conseil de l'Europe l'affirment, l'UE n'est pas en train de rehausser ses relations avec Israël. C'est pourtant ce qui est arrivé entre juin et septembre 2012. Entre critiques de l'occupation israélienne, renforcement de ses relations avec Israël et aide aux territoires palestiniens, l'UE mène une politique incohérente et infructueuse.

Pourtant l'UE avait donné certains espoirs en renforçant ses critiques à l'égard d'Israël : début 2012 les diplomates en poste à Jérusalem critiquaient durement dans un rapport la politique israélienne dans la ville, le 14 mai les ministres des Affaires étrangères exprimaient "une profonde préoccupation" devant les développements de la situation sur le terrain et enfin en juin le Parlement européen appelait l'UE, dans une résolution du 5 juillet 2012 "sur la politique de l'Union européenne à l'égard de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est", à lier davantage ses relations avec Israël au respect du droit international et du droit humanitaire.

Quelle crédibilité pour l'Union européenne ?

Pourtant, comme si ces prises de positions n'avaient pas de conséquences, le Conseil d'association UE-Israël approuvait le 24 juillet une liste de 60 nouvelles "activités concrètes dans plus de quinze domaines différents" renforçant davantage les rapports entre les deux parties.

Quelle portée et crédibilité voulaient ainsi donner les dirigeants européens à leur politique dans la région en permettant à Israël de se rapprocher autant de l'UE, sans contrepartie ? L'UE se contredit mais surtout elle signifie à Israël que quelles que soient les critiques qu'elle exprime le "business as usual" se perpétuera. Il a fallu l'attaque israélienne



Rencontre entre Catherine Ashton et Benjamin Nethanyahou en Israël en janvier 2012

contre Gaza en 2008 et ses plus de 1 400 victimes pour que l'UE accepte de geler le renforcement de sa coopération avec Israël. Le dégel est donc annoncé et a aussi touché le Parlement européen.

Première entrée d'Israël au sein du marché européen

La Commission du commerce international du Parlement européen (INTA) a donné son feu vert au protocole ACAA entre l'UE et Israël. Cet accord représente une intensification importante des relations de l'Union européenne avec Israël, et marque une première entrée d'Israël au sein du marché unique, en

prévoyant le libre accès de produits industriels sur le marché respectif des deux parties. Ce protocole comporte de sérieux défauts. Il n'existe pas en effet de garantie que cet accord ne concernera pas les produits des colonies israéliennes. Lors de son allocation devant la commission INTA le 3 juillet 2012, le commissaire De Gucht a échoué à donner des garanties suffisantes qui limiteraient le champ de compétence de l'autorité certificatrice israélienne au territoire israélien reconnu internationalement. Cela signifie clairement qu'aussi longtemps que cette grave lacune juridique ne sera pas prise en compte, l'UE ne peut approuver l'ACAA.

Le "business as usual" s'accommode mal du respect des droits de l'Homme. La politique de colonisation israélienne se poursuit et a quasiment fait disparaître la possibilité d'une solution à deux Etats. La politique européenne est non seulement infructueuse mais coûteuse.

Chaque année 300 millions d'euros d'aide aux Territoires palestiniens sont dépensés par l'UE, qui en est le plus gros contributeur. L'intention se veut constructive mais lorsque 13 millions d'euros de l'UE sont affectés à des travaux d'amélioration du seul point de passage entre Israël et la bande de Gaza, l'UE aménage l'occupation plus qu'elle ne s'y oppose ■

Mobilisation des gouvernements et des ONG contre les produits des colonies

Les gouvernements de quatre pays ont récemment décidé d'étiqueter ou interdire les produits des colonies, pour la première fois. En Europe une dynamique existe à la fois au niveau de la société civile et de certains gouvernements, dont la France, pour aboutir à l'étiquetage des produits des colonies. Et aller vers leur interdiction ?

“Les colonies sont illégales et représentent un obstacle à la paix”

“Il n'est aujourd'hui pas possible pour le consommateur de distinguer les produits fabriqués en Israël, dans les colonies et dans les Territoires palestiniens” a indiqué Laurent Fabius dans sa réponse au sénateur Michel Le Scouarnec en ajoutant que “la France étudie actuellement, en lien avec plusieurs de ses partenaires européens, la possibilité de publier un code de conduite similaire (à celui adopté au Royaume-Uni - ndr), dans le cadre d'une initiative coordonnée”.

En 2009, à l'issue d'une campagne de la société civile britannique, le gouvernement a devancé la France en publiant un code de conduite (non obligatoire) à l'attention des grands distributeurs du pays leur demandant de faire la distinction entre “produit des colonies israéliennes” et “produit palestinien”. Pour le gouvernement, il ne s'agissait pas d'un appel au boycott des produits israéliens : “nous sommes convaincus que les consommateurs doivent être capables eux-mêmes de choisir quel produit ils achètent. Nous avons été clairs à la fois publiquement et dans nos rencontres en privé, les colonies sont illégales et représentent un obstacle à la paix”. Même si ce code de conduite s'applique sur une base volontaire, un supermarché qui vendrait un produit des territoires occupés sous la mention “Israël” commettrait un délit.

L'ensemble des grands distributeurs britanniques ont adopté ce code de conduite. Sainsbury, l'une des plus importantes chaînes de supermarchés, a accueilli favorablement “la plus grande clarté sur la façon d'étiqueter les produits des territoires occupés”. Le résultat est réel. L'application de ce code de conduite et la pression de consommateurs a fait qu'il est maintenant très difficile de trouver ce type de produits dans les rayons. La cinquième chaîne de magasins de Grande-Bretagne, Co-op, a elle décidé de prendre ouvertement position en annonçant publiquement qu'elle mettait un terme définitif à la vente des produits des colonies.

Le choix du consommateur ne peut, seul, régler le problème de la colonisation

Ce premier pas britannique a entraîné une dynamique en Europe et dans le monde aboutissant à la prise de position de 4 autres pays en faveur de l'étiquetage des produits des colonies ou de leur interdiction. L'Afrique du Sud et le Danemark vont instaurer l'étiquetage des produits des colonies. L'Irlande doit se prononcer sur leur interdiction et la Norvège examine “plusieurs options pour montrer sa politique à l'égard du développement des colonies”. Le Danemark est, au niveau européen, à la tête d'un mouvement pour l'étiquetage des produits des colonies, mouvement

soutenu par la France, la Finlande, l'Irlande et le Royaume-Uni. Rien n'est toutefois prévu dans l'immédiat, si de telles mesures pour l'étiquetage sont adoptées elles ne le seront que mi-2013, au mieux. Mais étant donné la complexité de la loi européenne, cela peut prendre des années.

L'interdiction des produits des colonies est pour de nombreuses ONG la suite logique de leur étiquetage. Christian Aid, une des plus importantes ONG internationales a demandé “au gouvernement britannique de préparer une loi contre l'importation de produits en provenance de ces colonies illégales”. En Irlande l'ONG chrétienne Trocaire a lancé une campagne pour l'interdiction de ces produits, c'est aussi le cas du Trade Union Congress en Angleterre, qui représente la plupart des syndicats en Grande Bretagne. Pour ces organisations, l'étiquetage est une première étape, symbolique, mais insuffisante pour mettre un terme à la colonisation. Christian Aid l'affirme : “une interdiction des produits des colonies n'est pas un boycott contre Israël, que nous ne soutenons pas. Le gouvernement a comme rôle de mettre un terme à un commerce avec une partie considérée comme illégale et protéger les consommateurs contre l'achat de produits en provenant. Même si le choix du consommateur peut envoyer un message fort, il ne peut, seul, régler le problème de façon adéquate” ■



ARE YOU IN RECEIPT OF STOLEN GOODS?

La campagne de l'ONG chrétienne irlandaise Trocaire sur les produits des colonies



Manifestation à Hébron en septembre 2012.

L'Autorité palestinienne, objectifs historiques et réalité contemporaine

L'accord intérimaire d'Oslo en 1993 affirmait la reconnaissance réciproque entre l'OLP et Israël et permettait le retour en Palestine de la direction palestinienne en exil. La création de l'Autorité nationale palestinienne (AP) devait être la première étape vers une Palestine indépendante. Aujourd'hui, de plus en plus coupée des Palestiniens et décriée par eux, l'AP, issue des accords d'Oslo les représente-elle encore ?

Les Palestiniens de Cisjordanie et Gaza avaient enfin en territoire occupé une direction qui devait défendre leurs intérêts -les millions de réfugiés étant hors champ- et préparer l'avènement de l'Etat de Palestine.

Avec ses ministères, ses institutions, sa police et ses fonctionnaires, l'AP a bien une fonction pseudo-étatique, c'est elle que la communauté internationale reconnaît et c'est elle qui mène avec Israël, de Taba à Annapolis ou au Caire, des négociations jamais abouties, suspendues aujourd'hui. 19 ans après Oslo, l'Etat reste en devenir et l'AP -réduite à la Cisjordanie- est gestionnaire d'un quotidien sous occupation, frappé aujourd'hui par une crise économique grave.

L'incapacité de défendre les droits des Palestiniens

Sous pression économique et politique constante des parrains du “processus de paix” et des donateurs internationaux supposés soutenir l'économie palestinienne, l'AP n'a pas pu imposer les revendications nationales du peuple palestinien, en termes de droits, de territoire, de liberté, de développement. De la répression féroce de la deuxième Intifada à la rupture politique et territoriale entre la Cisjordanie et Gaza ou au “plan Fayyad” de développement sous occupation, c'est Israël qui s'impose dans le rapport de force, appuyé

par ses alliés traditionnels.

Alors que la colonisation s'intensifie en Cisjordanie, que le blocus illégal de Gaza dure sans que l'on entende la voix de l'AP le dénoncer et en exiger la fin, que Jérusalem est en voie de judaïsation, que la population subit durement l'occupation et s'appauvrit, les dirigeants palestiniens deviennent des bureaucrates, toujours plus éloignés des citoyens qu'ils devraient défendre.

L'incapacité -ou l'absence de volonté politique- de mettre fin aux divisions interpalestiniennes est fondamentale dans la perception qu'ont les Palestiniens de leur double direction : Hamas à Gaza depuis 2006 et Fatah/AP en Cisjordanie. Les deux mouvements s'arquent sur des projets de société et des intérêts politiques contradictoires, oubliant l'intérêt général et la revendication de libération nationale.

La plupart de ceux dans la population qui croient encore en ces dirigeants exigent la réconciliation. Les autres se détournent de la politique. Les élections se font toujours attendre tandis que des voix s'amplifient pour demander une rénovation de l'OLP et des élections au Conseil national et que le président Abbas, défiant pour une fois les Etats-Unis, a fait le choix de demander l'adhésion de la Palestine à l'ONU. Sans réel soutien populaire.

La répression interne

Tandis que la coopération sécuritaire avec Israël, imposée notamment par les donateurs, est assumée depuis longtemps, la politique répressive de l'AP s'intensifie. Les arrestations brutales de membres du Hamas ou d'autres font écho à la répression violente des récentes manifestations populaires contre la vie chère et la politique Abbas/Fayyad.

A Gaza le gouvernement Hamas n'est pas en reste. Les conditions d'arrestation et de détention -coups, torture, détention administrative- n'ont parfois rien à envier aux pratiques israéliennes et sont dénoncées par les associations de défense des droits de l'Homme et des prisonniers.

130 Palestiniens -étudiants, journalistes, défenseurs des droits- viennent encore d'être arrêtés en Cisjordanie, beaucoup récemment libérés par Israël, où 4 700 Palestiniens restent emprisonnés.

De plus en plus coupée des Palestiniens et décriée par eux, l'AP issue des accords d'Oslo les représente-elle encore ? Faut-il la remplacer, la dissoudre ? La réponse appartient aux Palestiniens sous occupation ou blocus ou en exil, dont les revendications nationales restent impératives ■

L'occupation militaire israélienne représente un énorme coût pour l'économie palestinienne. Les restrictions israéliennes (Mur, checkpoints, routes et colonies) empêchent les Palestiniens d'accéder à la plupart de leurs terres et d'exploiter leurs ressources naturelles. Ces restrictions isolent les Palestiniens des marchés économiques dans le monde, fragmentent leur territoire en petits "cantons" mal connectés. Comme cela a été mis en valeur par des organisations économiques internationales, (comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), ces restrictions sont les principaux obstacles à une économie palestinienne durable. Sur la base du rapport publié par l'ONG palestinienne ARJ (Applied Research Institut -Jerusalem) et le ministère palestinien de l'économie, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine propose dans chaque numéro d'Infos Palestine un gros plan sur le coût de l'occupation israélienne.

04 Israël, maître des importations et exportations palestiniennes

Facette méconnue de l'occupation, les restrictions israéliennes sur les importations et exportations illustrent le contrôle sur les structures même de l'économie palestinienne, qui empêchent l'émergence d'un Etat palestinien indépendant.

Israël intervient à tous les niveaux de la vie économique palestinienne

L'économie palestinienne reste entièrement subordonnée à l'Etat israélien. Non seulement 90% des échanges commerciaux, importations et exportations, se font avec Israël mais ce dernier est susceptible d'intervenir à tous les niveaux de la vie économique palestinienne. Les Palestiniens ne sont ainsi pas libres d'exporter et importer librement. La raison en est simple : sans souveraineté sur leur territoire, il n'existe pas de port ou d'aéroport international en Palestine. Les Palestiniens sont donc contraints d'utiliser les mêmes infrastructures que les Israéliens. Chaque produit qui sort ou rentre dans les territoires occupés est donc contrôlé par Israël. Les Accords de Paris donnent toutefois une relative liberté aux exportations palestiniennes par rapport aux importations, qui sont elles limitées à certains produits. Cette "liberté" ne concerne que la Cisjordanie. De la bande de Gaza peu ou pas de produits sortent. En 2011, 38 camions de produits agricoles par mois en sont sortis. Ils étaient 1 271 en 2000. En 2008, ce chiffre atteignait 3 camions par mois. Par ailleurs comme l'analyse Julien Salingue, enseignant à l'Université d'Auvergne, "la liberté relative d'exporter est sujette à un alignement de la TVA palestinienne (qui doit se maintenir entre 15 et 16%) sur la TVA israélienne (17%). Un tel niveau de taxe rend structurellement non-compétitifs les produits palestiniens sur le reste des marchés arabes".



L'entreprise Al Juneidi à Hébron

Les Accords de Paris sont le volet économique des accords d'Oslo, aussi appelés "union douanière", conclus en 1994 entre l'Autorité palestinienne et Israël. Ils gèrent tous les aspects économiques des relations israélo-palestiniennes et instaurent une dépendance de l'économie palestinienne à celle d'Israël.

Restrictions beaucoup plus dures sur les importations

Les importations de produits dans les territoires occupés sont soumises à des restrictions beaucoup plus dures. L'Autorité palestinienne peut importer 526 produits, mais qui sont essentiellement des produits alimentaires de base et des produits de consommation courante. Les produits dits "à double usage" sont soumis à un étroit contrôle israélien. "A double usage" sont des produits qui, selon les Israéliens, peuvent être utilisés à d'autres fins que leur destination initiale. Pour chacun de ces produits, l'importateur a besoin d'un permis délivré par les Israéliens. Depuis 2008, 56 produits ont besoin de l'autorisation d'Israël pour entrer en Cisjordanie, produits industriels ou matériel technologique. Une fois encore, la situation est très différente pour la bande de Gaza pour laquelle la liste des produits susceptibles d'entrer est encore plus restreinte. Dans la pratique, cela signifie pour les commerçants palestiniens que ces produits "à double usage" sont difficiles à obtenir en raison de la longueur de la procédure. Pour certains produits celle-ci est tellement longue qu'ils sont de fait interdits. De là découlent des situations absurdes : l'entreprise d'agroalimentaire Al Juneidi à Hébron est par exemple obligée d'arrêter sa production pendant plusieurs heures car l'hydrogène qui est utilisé pour la stérilisation des emballages n'est pas assez concentré, Israël n'autorisant l'entrée que d'un hydrogène concentré à 17% au lieu des 35% requis. L'opération représente 4 jours de travail par mois et une perte de 4 000 euros. L'agriculture est aussi touchée : Israël interdit ainsi l'importation d'un certain type d'engrais, à forte concentration (sauf pour les colons), utilisés largement dans l'agriculture

pour les légumes et fruits. Les agriculteurs palestiniens n'ont d'autre choix que de se tourner vers des engrais moins concentrés et notamment un produit fabriqué en Israël. Pour compenser la moindre efficacité de cet engrais, il faut donc en acheter davantage et plus souvent, ce qui à long terme abîme la terre et en diminue le rendement. Le coût est grand pour l'économie palestinienne : Le centre de recherche ARJ et le ministère palestinien de l'économie estiment la perte à 142 millions de dollars en raison des interdictions/restrictions sur les produits à "double usage". Ces restrictions rendent les exportations et importations vers et depuis la Palestine longues et coûteuses. Les importations prennent 4 fois plus de temps qu'en Israël et sont donc quatre fois plus chères. Ainsi beaucoup d'importations en Israël ne sont pas de "vraies" importations. Importer directement en Palestine étant plus cher et plus long, beaucoup d'entreprises préfèrent exporter d'abord en Israël qui réexporte ensuite en Palestine. Dans le sens inverse, exporter depuis la Palestine prend deux fois plus de temps que depuis Israël. Si on ajoute cela à l'alignement des produits palestiniens sur la TVA israélienne, les produits palestiniens ne sont pas attractifs. Autre conséquence du contrôle israélien du territoire palestinien : Israël perçoit pour le compte de l'Autorité palestinienne les taxes d'importation dans les Territoires palestiniens. La santé financière de l'Autorité palestinienne est dépendante du versement de ces taxes. En septembre 2011, Israël avait mis un terme à leur versement en rétorsion à la demande de Mahmoud Abbas de rejoindre les Nations unies.

Enfin Israël ne prélève pas ces taxes d'une manière efficace, comme le ferait un Etat palestinien souverain. En résulte une perte de 106 millions de dollars chaque année. L'Autorité palestinienne n'a aucun contrôle sur ce qui rentre dans la zone C, ce qui y rentre est déclaré sur la bonne foi du commerçant palestinien qui importe ■

POUR EN SAVOIR + : www.arj.org

Directeur de publication : Claude Léostic - Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Claude Léostic, AFPS, Cimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE 14, passage Dubail - 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : AFPS - Association France Palestine Solidarité, AJP - Association pour la promotion des Jumelages entre villes de France et camps palestiniens, AURDIP - Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine, CBSP - Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens, - CCFD-TERRER SOLIDAIRE - COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT, CEDETIM, CEMEA - Centres d'Entraînement aux Méthodes d'éducation Active, CICUP - Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universitaires Palestiniennes, CIMADE, COMITE GAZA JERUSALEM MEDITERRANEE, CVPR-PO - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient, ERM-SERVICES - Enfance Réseau Monde /SERVICES, FEDERATION ARTISANS DU MONDE, FSGT - Fédération Sportive et Gymnique du Travail, GENERATION PALESTINE, GREF - Groupement des Retraités et éducateurs sans Frontière, LDH - Ligue des Droits de l'Homme, LIFP - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, MIR - Mouvement International de la Réconciliation, MARAP - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, MOUVEMENT DE LA PAIX, PAX CHRISTI, SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS France, SIDI - Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, TDH - Terre des Hommes France, UJFP - Union Juive Française pour la Paix

MEMBRES OBSERVATEURS : ACAT - Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, AFRAN SAUREL, AEDH - Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, AMNESTY INTERNATIONAL, ASSOCIATION POUR JERUSALEM, COLLECTIF JUDÉO-ARABE ET CITOYEN POUR LA PAIX, COORDINATION SUD, CRID - Centre de Recherche et d'Information sur le Développement, FRANCAS, GAIC - Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne, HI - Handicap International, MDM - Médecins du Monde, RITIMO.